

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 17
- pouvoirs : 4
- absents : 2
- prenant part à la délibération : 21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 15 juin 2022 - **Date de l'affichage :** 24/06/2022

Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Procuration(s) :

GASIGLIA Éric à Anaïs RUY-BERGEON, GROS Vincent à Brigitte COULET, LE BONNIEC Maria à Jean-Jacques ESTEBAN, VOISIN Nicolas à Dominique LONVIS.

Absent(s) absent(s) :

MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane

M. Pascal CONGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2022_22 : Implantation d'un distributeur de billets sur la commune déléguée de Saint Christol

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

La BRINK'S est une société spécialisée dans le transport de fonds, le traitement de valeurs et la gestion des automates bancaires en France.

Avec l'évolution de la distribution bancaire, la réduction du maillage des automates bancaires et la fermeture d'agence, l'accès aux espèces devient un facteur d'insatisfaction des administrés. Dans ce contexte, afin de faciliter l'accès aux distributeurs automatiques de billets des citoyens et permettre aux collectivités territoriales d'assurer leur répartition sur le territoire, la société BRINK'S a développé une offre de service innovante « POINT CASH » consistant en l'implantation de distributeur automatiques de billets entièrement géré par elle.

La commune d'Entre-Vignes a donc fait le choix de faire appel à la BRINK'S pour implanter une Distributeur Automatique de Billets (DAB) sur la commune déléguée de St Christol, au niveau du n°24, chemin de Vérargues.

Faisant partie de l'opération 50 DAB, la commune bénéficie d'un an de gratuité sur les frais de fonctionnement à compter du 18 février 2022.

La commune d'Entre-Vignes s'engage par la suite à payer pour le fonctionnement du DAB un forfait mensuel fixe de 925€ HT pendant toute la durée du contrat.

La Convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date effective de mise en service du DAB visée sur le procès-verbal de mise en service.

A l'issue de cette période, le Client réévaluera les besoins de la collectivité et leur adéquation avec l'offre proposée par BRINK'S. Le cas échéant, une nouvelle convention sera conclue entre les Parties sous réserve du respect préalable des procédures de publicité et de mise en

concurrence applicables.

Il est proposé au conseil municipal, l'approbation de cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la signature de la convention liant la commune d'Entre-Vignes à la BRINK'S pour l'implantation d'un Distributeur Automatique de Billets au n°24, chemin de Vérargues, Saint-Christol.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget correspondant

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

